



Expulsion d'une personne vulnérable.

Par Georges Meze

Propriétaire indivis 50/50 avec mon frère qui vient de décéder, une vieille maison en mauvais état. Mon neveu veut me faire expulser. Et mon frère menace par écrit de me faire interner. J'ai 68 ans, vulnérable, seul, petit handicap, minimum vieillesse. Comme il faut traverser ma cuisine pour aller à l'étage chez mon frère, ça entraverait le droit de propriété de mon neveu... Et donc justifierai de m'expulser.

Il voudrait aussi que je lui paye une indemnité d'occupation... pour la partie de mon frère que je n'occupe pas, et dont le plancher menace de s'effondrer.. et c'est trop cher pour moi de louer cela pour rien, et que ça ne vaut rien...Je vis seul, et le notaire de la succession soutient mon neveu.

Est ce qu'on a le droit de demander un loyer ou une indemnité d'occupation pour un étage de maison dangereux et insalubre ?

Est ce qu'on a le droit de m'expulser comme ça, à mon âge et vu mon état de santé?

Merci de me donner un peu d'informations si possible.